



congés d'été du mois d'août

Par **eivlys64**, le **29/06/2010** à **18:23**

Bonjour,

Mon employeur m'annonce récemment que je n'ai pas le droit de prendre mes congés les 3 premières d'août, ma collègue de travail (également secrétaire) est prioritaire de part son ancienneté, [s]d'ailleurs elle est prioritaire sur tout .[/s].. A la signature de mon contrat nous n'avons pas évoqué les congés et je n'ai rien dit car de toute façon auparavant on m'a toujours imposé août. Mon mari est en congés les 3 premières sem d'août et ce depuis toujours, sa boîte ferme ... ce qui veut dire que je ne passerai plus de vacances avec mon conjoint ? Si ma collègue choisit chaque année des jours à NOEL, je n'ai pas le droit non plus de prendre des congés à cette période ! j'ai aussi une vie de famille. Pourquoi mon employeur n'évoque pas au moins la solution d'un roulement, de plus il ne ferme jamais son Cabinet

Merci beaucoup

Cordialement.